Image not found or type unknown

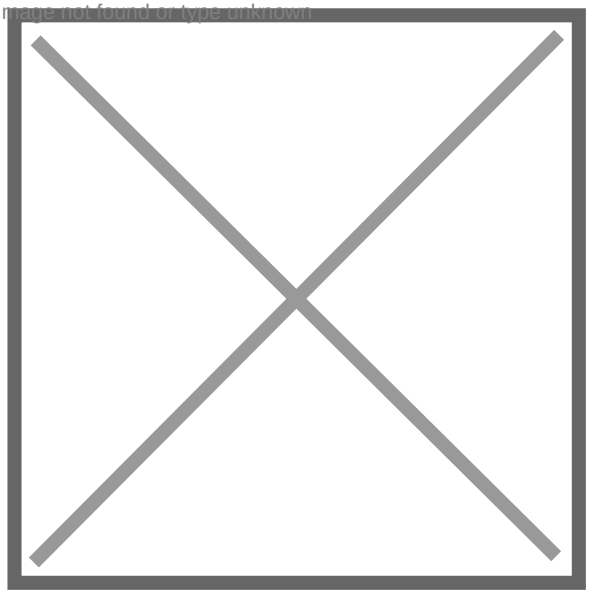

Association sportive

Par **jose77**, le **05/05/2022** à **13:48**

Bonjour,

Je suis vice président d'une association sportive avec des statuts et un mandat de 2 ans. Etant en fin de mon 1er mandat et les choses se passant mal, le président, prend toutes les décisions, gère tout à sa manière. Je ne suis au courant d'aucune décision, je ne connais pas les comptes de l’association. Bien qu'il soit président, il n'a pas tout les droits.

Que dois-je faire ? quels sont mes droits et mes recours ?

Merci d'avance.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés